

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	3
Introduction	5
PARTIE I	
Régime comptable préférentiel en faveur des PME	13
CHAPITRE 1 ^{er}	
Très petite entreprise : principe de comptabilité simplifiée	15
CHAPITRE 2	
Petite société	17
1. Introduction	17
2. Exercices qui débutent avant le 1 ^{er} janvier 2016	18
2.1. Critères de taille de l'article 15 C. Soc.	18
2.2. Interprétation des critères	18
2.2.1. Chiffre d'affaires annuel	19
A. Règle générale	19
B. Règle complémentaire	19
C. Durée de l'exercice supérieure ou inférieure à 1 an	21
2.2.2. Total du bilan	21
2.2.3. Nombre de travailleurs occupés en moyenne annuelle	21
2.2.4. Société débutante	22
2.2.5. Base consolidée	22
2.3. Évaluation des critères	24
2.4. Régime préférentiel en faveur des petites sociétés	25
2.4.1. Aperçu	25
2.4.2. Dispense d'établissement d'un rapport de gestion	26
2.4.3. Utilisation du modèle abrégé	27
2.4.4. Dispense de contrôle révisoral	28
3. Exercices qui débutent à partir du 1 ^{er} janvier 2016	29
3.1. Modification basée sur la directive comptable	29
3.2. Critères de taille de l'article 15 C. Soc.	29

3.3. Modifications par rapport à l'ancienne réglementation	30	
3.3.1. Relèvement des seuils en matière de chiffre d'affaires annuel et de total du bilan	30	54
3.3.2. Modification du critère du nombre de travailleurs occupés	30	56
3.3.3. Modification de l'interprétation du critère du chiffre d'affaires annuel	31	
3.3.4. Modification de l'interprétation du critère du total du bilan	32	57
3.3.5. Modifications concernant le calcul des seuils sur une base consolidée	32	59
A. Principes	32	
B. Méthodes de calcul (base consolidée)	34	61
C. Moment d'évaluation des critères	36	
3.3.6. Société débutante	36	61
3.3.7. Durée de l'exercice supérieure ou inférieure à 1 an	36	
3.3.8. Évaluation des critères	37	61
A. Changement de catégorie	37	
B. Régime transitoire	38	
3.4. Régime préférentiel en faveur des petites sociétés	41	62
CHAPITRE 3		
Micro-société	43	63
1. Article 15/1 C. Soc.	43	63
2. Interprétation des critères de l'article 15/1 C. Soc.	43	63
3. Application	45	64
4. Régime transitoire et incidence	46	64
5. Régime préférentiel en faveur des micro-sociétés	49	65
CHAPITRE 4		
Autres modifications apportées par la loi du 18 décembre 2015	51	65
1. Adaptation des critères de taille applicables au groupe de taille réduite	51	65
2. Suppression des frais de publication de la mention de dépôt aux Annexes du <i>Moniteur belge</i>	52	66
3. Modifications de fond et modifications aux schémas	52	66
3.1. Principe de matérialité	53	68
3.2. Bilan	53	
3.3. Compte de résultats	54	69
		69
		70
		71
		72
		75

CHAPITRE 3

Aperçu des mesures en faveur des PME

1.	Aperçu	77	9.	Absence de taxe sur les plus-values de 0,4 % sur les plus-values sur actions	108
			9.1.	Mesure de la taxation des plus-values sur actions	108
			9.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	110
			9.3.	Exemple comparatif	110
2.	Crédit d'impôt	78	10.	Déduction pour revenus de brevets en cas de recherche hors département ou branche d'activité de l'entreprise	112
	2.1. Description de la mesure	78			
	2.2. Régime préférentiel en faveur des PME	80	10.1.	Mesure de la déduction pour revenus de brevets	112
	2.3. Évaluation et exemple comparatif	80	10.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	113
			10.3.	Exemple comparatif	114
3.	Annuité d'amortissement complète pour l'année d'acquisition	81	11.	Déduction pour investissement ordinaire	115
	3.1. Proratisation des amortissements	81	11.1.	Mesure de la déduction pour investissement unique	115
	3.2. Régime préférentiel en faveur des PME	82	11.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	116
	3.3. Exemple comparatif	84	11.3.	Exemple comparatif	117
4.	Frais accessoires : pas d'obligation d'amortissement au même rythme que le principal	85	12.	Déduction pour investissement pour investissements dans des immobilisations en actifs numériques	118
	4.1. Frais accessoires	85	12.1.	Mesure	118
	4.2. Régime préférentiel en faveur des PME	86	12.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	120
	4.3. Évaluation et exemple comparatif	87	12.3.	Exemple comparatif	120
5.	Absence de majoration pour insuffisance de versements anticipés	89	13.	Déduction pour investissement pour investissements dans la sécurisation de locaux et de véhicules professionnels	122
	5.1. Majoration pour insuffisance de versements anticipés	89	13.1.	Mesure	122
	5.2. Régime préférentiel en faveur des PME	91	13.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	124
	5.3. Exemple comparatif	92	13.3.	Exemple comparatif	125
6.	Réserve d'investissement	94	14.	Exonération de la <i>fairness tax</i>	127
	6.1. Mesure de la réserve d'investissement	94	14.1.	Mesure de la <i>fairness tax</i>	127
	6.2. Calcul de la réserve d'investissement	95	14.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	129
	6.3. Régime préférentiel en faveur des PME	96	14.3.	Exemple comparatif	129
	6.4. Évaluation et exemple comparatif	97	15.	Période plus courte de détention des parts ou actions dans le régime de transition applicable au boni de liquidation (art. 537, alinéa sept CIR 1992)	130
7.	Déduction pour capital à risque	100	15.1.	Mesure du régime de transition applicable au boni de liquidation	130
	7.1. Mesure de la déduction pour capital à risque	100	15.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	132
	7.2. Calcul de la déduction pour capital à risque	101	15.3.	Exemple comparatif	133
	7.3. Régime préférentiel en faveur des PME	102	16.	Possibilité de constitution d'une réserve de liquidation	134
	7.4. Exemple comparatif	104	16.1.	Mesure de la réserve de liquidation	134
8.	Déduction à 120 % des frais de sécurisation	106	16.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	136
	8.1. Mesure de la déduction des frais de sécurisation	106	16.3.	Exemple comparatif	137
	8.2. Régime préférentiel en faveur des PME	106			
	8.3. Exemple comparatif	107			

17.	Possibilité de constitution d'une réserve de liquidation spéciale	139
17.1.	Mesure de la réserve de liquidation spéciale	139
17.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	140
17.3.	Exemple comparatif	140
18.	Précompte mobilier réduit sur les nouveaux apports en capital	142
18.1.	Mesure du précompte mobilier réduit sur les nouveaux apports en capital	142
18.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	144
18.3.	Exemple comparatif	144
19.	<i>Tax shelter</i> entreprises débutants (art. 145/26, § 3, alinéa premier CIR 1992)	145
19.1.	Mesure de réduction d'impôt	145
19.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	148
19.3.	Exemple comparatif	149
20.	Exonération des intérêts de <i>crowdfunding</i>	150
20.1.	Mesure de réduction d'impôt	150
20.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	151
20.3.	Exemple comparatif	151
21.	Dispense de versement du précompte professionnel pour sociétés débutantes	152
21.1.	Mesure	152
21.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	155
21.3.	Exemple comparatif	155
22.	Dispense de versement du précompte professionnel pour Young Innovative Companies	157
22.1.	Mesure	157
22.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	158
22.3.	Exemple comparatif	159
23.	Réduction AIP	161
23.1.	Mesure	161
23.2.	Régime préférentiel en faveur des PME	161
23.3.	Exemple comparatif	162
CHAPITRE 4		
Commentaires finaux		165